



" Le Bilan de compétences "

" Accompagner une personne à (re)trouver épanouissement , motivation et sens dans sa vie professionnelle "

Le Bilan de compétences est un accompagnement professionnel personnalisé qui offre aux salariés la possibilité de faire le point sur leur parcours professionnel et leur souhait d'évolution.

Les objectifs

L'objectif du Bilan de compétences est de positionner le bénéficiaire dans une nouvelle dynamique en venant l'interroger sur sa pratique professionnelle, les problématiques rencontrées, ses atouts ainsi que ses zones de progrès...

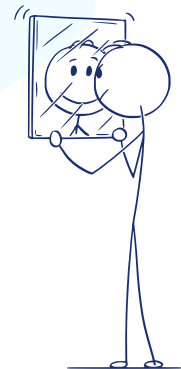
Il ne faut pas entendre ici une réorientation obligatoire. Le Bilan de compétences est justement un outil permettant de faire le point et de réfléchir à son avenir.

Ce dernier pouvant être : un maintien en poste, une évolution interne, une évolution externe, une reconversion, un projet de formation, un projet de création d'entreprise...

Pour qui ?

Toute personne en questionnement sur son métier et son avenir professionnel.

Pré-requis : aucun.



Programme du bilan



Avant

Un entretien préalable d'une durée d'une heure pour écouter le besoin du bénéficiaire et lui présenter notre méthodologie et nos outils.

Pendant – En individuel

La démarche du bilan comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-631 3-4 du décret 201 8-1 330 du 28 décembre 2018).

A/ Une phase préliminaire

- Détermination des objectifs du bilan et établissement d'un planning prévisionnel.
- Signature de la convention tripartite qui constitue l'ordre de mission pour le cabinet d'une part et le point de départ du Bilan de compétences d'autre part.



B/ Une phase d'investigation et de production d'informations

- Identification des compétences professionnelles, personnelles, des aptitudes et souhaits du bénéficiaire à partir :
 - d'un échange avec le conseiller ;
 - d'un travail sur un dossier écrit remis au bénéficiaire au début de l'action ;
 - de tests et questionnaires (tests sur les centres d'intérêt professionnel, sur les valeurs professionnelles, la personnalité).
- Exploration des pistes envisagées à partir de sources d'informations différentes :
 - documentation internet ;
 - enquêtes professionnelles envers l'environnement économique (entreprises, centres de formation...).
- Identification des pistes réalistes et réalisables avec définition et mise en place d'un plan d'action.

C/ Une phase de conclusion

- Remise d'un dossier de synthèse qui retrace les circonstances de la demande, les ressources personnelles et professionnelles du bénéficiaire ainsi que les projets envisagés. Cette synthèse est la propriété du bénéficiaire et le cabinet s'engage à garder confidentiel ce document ainsi que tous les travaux et informations recueillis dans le cadre du bilan.

Après

- À l'issue du bilan, un entretien de suivi à 6 mois est posé avec le bénéficiaire.
- Dans ces 6 mois, nous nous rendons disponible pour toutes demandes.

Méthode & moyens pédagogiques

- Livret pédagogique.
- Entretiens d'investigation.
- Tests en ligne via CENTRAL TESTS.
- Accès à une plateforme Métiers en ligne - PARCOUREO.
- Enquêtes métiers.



Durée & modalités

24 heures maximum.

En présentiel et/ou mixte (présentiel et en visio).

Évaluation

Évaluation via deux questionnaires d'évaluation : "à chaud" et à 6 mois.



Les points forts

- Une connaissance maîtrisée de notre bassin économique des Pays de la Loire et de son offre de formation.
- Des partenariats pour vous aider dans vos démarches (Organismes de formation, Acteurs de l'emploi et du recrutement, Professionnels du Handicap...).
- Toute une communauté de professionnels ayant déjà fait un Bilan de compétences à Andaré à votre disposition pour faciliter vos enquêtes métiers et garantir vos choix professionnels !
- Le respect d'une charte éthique Andaré Conseil / Affiliation à la FFPABC.
- Une expérience de 20 ans acquise dans la pratique du Bilan de compétences.

Centre de Bilans Handi-Bienveillant

- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Analyse personnalisée en amont de la formation pour adapter si besoin les supports et modalités pédagogiques en lien avec nos partenaires.

Prise en charge financière

- Compte Personnel de Formation (CPF).
- Prise en charge employeur.
- Prise en charge individuelle.
- Centre de bilan certifié QUALIOPI.

Contact